**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN**
**L'AN DEUX MILLE NEUF**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 9 juin 2009**, à 19 h, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Andrée Habel, district 1
Diane McCready, district 2
François Boyer, district 4
Claude Boucher, district 5
Jean Dumais, district 6

L'absence de monsieur le conseiller Alain Ouellette, district 3, et de monsieur Claude Panneton, directeur général, est constatée.

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Roland Charbonneau, Maire.

Monsieur Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint, est présent.

**RÉSOLUTION 244-06-09**
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par monsieur le Maire, Roland Charbonneau :

**D'OUVRIR** la présente séance à 19 h.

**RÉSOLUTION 245-06-09**
**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a mis sur pied un Conseil des Jeunes;

**CONSIDÉRANT que** ce Conseil des Jeunes désire faire entendre à la population leurs demandes et projets :

**EN CONSÉQUENCE**, à 19 h 02, il est dûment proposé par Monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'AJOURNER** la présente séance afin de laisser place au Conseil des Jeunes.

**RÉSOLUTION 246-06-09**
**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**DE PROCÉDER** à la réouverture de la présente séance.

**RÉSOLUTION 247-06-09**
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour :

Il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente en ajoutant les demandes du Conseil des jeunes afin que le Conseil municipal puisse entériner celles-ci :

- 1.3 Autorisation au directeur des sports et des loisirs de procéder à l'installation et à l'achat de filets de protection à la patinoire de l'école L'Orée des bois;
- 1.4 Autorisation au directeur du Service des sports et des loisirs de procéder à l'embauche des responsables pour les patinoires – Saison 2009-2010;
- 1.5 Octroi de subventions à l'élite sportive.

**ET D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente en ajoutant le point suivant :

- 4.5 Autorisation au directeur du Service des travaux publics de mandater la compagnie Pavage Jérômiens afin de procéder à la réparation urgente de l'asphaltage sur une partie de la rue du Domaine Lebeau.

**RÉSOLUTION 248-06-09** **(Abrogée par 328-07-09)**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À L'INSTALLATION ET À L'ACHAT DE FILETS DE PROTECTION À LA PATINOIRE DE L'ÉCOLE L'ORÉE DES BOIS**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes;

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité de procéder à l'installation et à l'achat de filets de protection à la patinoire de l'école L'Orée des bois;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs de procéder à l'installation et à l'achat de filets de protection à la patinoire de l'école L'Orée des bois pour un montant maximum de 2 000 $ excluant les taxes applicables.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même le fonds parcs et terrains de jeux, au code budgétaire 22-700-00-725.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fonds parcs et terrains de jeux.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 249-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DES RESPONSABLES POUR LES PATINOIRES – SAISON 2009-2010**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes;

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité de procéder à l'embauche des responsables pour les patinoires pour la saison 2009-2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Claude Boucher, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs de procéder à l'embauche des responsables pour les patinoires, et ce, pour la saison 2009-2010.

**RÉSOLUTION 250-06-09**
**OCTROI DE SUBVENTIONS À L'ÉLITE SPORTIVE**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes;

**CONSIDÉRANT** la sollicitation financière de plusieurs jeunes qui se dépassent jour après jour pour réaliser leur rêve d'atteindre les plus hauts sommets de leur concentration sportive :

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le Maire Roland Charbonneau et résolu unanimement :

**D'ACCORDER** une subvention de 250 $ à chacun :

- Chad Grenier, concentration soccer AAA;
- Charles Laliberté, concentration plongeon;
- Karyane Bélisle, programme sport-études.

**D'AUTORISER** le directeur général ou en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à émettre les chèques à cet effet.

**ET D'IMPUTER** ces dépenses au montant de sept cent cinquante dollars (750 $) à même l'activité « Subventions et aides financières » au code budgétaire 02-702-90-970.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET DES PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2009**

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose le rapport des dépenses autorisées couvrant la période du 1er au 31 mai 2009. Ces dépenses ont été effectuées en vertu du règlement de délégation à un officier municipal du pouvoir d'autoriser des dépenses et suite à l'adoption de résolutions par les membres du Conseil municipal.

Le paiement de ces comptes au montant de 673 442.46 $ en référence aux chèques numéros 32561 à 32561, 32584 à 32584, 32589 à 32594, 32596 à 32596, 32972 à 33004, 33007 à 33029, 33034 à 33049 et 33053 à 33053 a été effectué en vertu de la résolution 005-01-09 autorisant le paiement des salaires et des comptes encourant des intérêts et pénalités.

**RÉSOLUTION 251-06-09**
**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer au montant de 216 127.95 $ en référence aux chèques numéro 33061 à 33212.

**D'AUTORISER** le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à en effectuer les paiements.

**RÉSOLUTION 252-06-09**
**DÉPÔT ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2008 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COLOMBAN**

**CONSIDÉRANT** le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur sur les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les états financiers tels que déposés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER TENUE LE 19 MAI 2009 POUR LE RÈGLEMENT 597 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR UNE PARTIE DE CERTAINES RUES ARTÉRIELLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussigné, Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Colomban, certifie :

**QUE** le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 7 233.

**QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500.

**QUE** le nombre de demandes faites est de 0.

**QUE** le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER TENUE LE 2 JUIN 2009 POUR LE RÈGLEMENT 598 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 $ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

Je, soussigné, Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Saint-Colomban, certifie :

**QUE** le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 7 233.

**QUE** le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 500.

**QUE** le nombre de demandes faites est de 0.

**QUE** le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**RÉSOLUTION 253-06-09**
**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2009-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 587-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DES COMPENSATIONS ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2009**

**CONSIDÉRANT qu**'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 juin 2009 par monsieur le conseiller Jean Dumais;

**CONSIDÉRANT qu**'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil municipal avant son adoption;

**CONSIDÉRANT que** les membres du Conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 587-2009-01 modifiant le règlement 587-2009 décrétant l'imposition des taux de taxation, des compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2009.

**RÉSOLUTION 254-06-09**
**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. ROBERT LANGLOIS À TITRE DE JOURNALIER-CONCIERGE**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer, et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de M. Robert Langlois, occupant la fonction de journalier-concierge, à compter du 27 mai 2009.

**RÉSOLUTION 255-06-09**
**AUTORISATION D'AJOUTER 16 BOÎTES VOCALES EN COMPLÉMENT AU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – CONTRAT BELL CANADA**

**CONSIDÉRANT** le manque de boîtes vocales afin de finaliser l'installation du système téléphonique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'ajout de 16 boîtes vocales au système téléphonique, et ce, dans le but de finaliser l'installation du système pour un montant de 2124.00 $ excluant les taxes applicables.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même le fonds de roulement 3 ans, au code budgétaire 22-100-00-726.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____

*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 256-06-09**
**EMBAUCHE DE MME LOUISE PAQUIN-MICHAUD À TITRE DE SECRÉTAIRE REMPLAÇANTE POUR SURCROIT DE TRAVAIL ET POUR LE REMPLACEMENT DES VACANCES ESTIVALES**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher une personne remplaçante pour surcroit de travail temporaire et pour le remplacement des vacances estivales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, Mme Louise Paquin-Michaud à titre de secrétaire remplaçante afin de combler un surcroit temporaire de travail et pour le remplacement des vacances estivales, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS – MAI 2009**

Je, Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint, dépose le rapport mensuel des permis pour le mois de mai 2009 du Service aménagement, environnement et urbanisme.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE MAI 2009**

Je, Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de mai 2009.

**RÉSOLUTION 257-06-09**
**DÉROGATION MINEURE 2008-00026 – 153, RUE DU PÉRIDOT**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 concernant la dérogation mineure 2008-00026 qui spécifiquement recommande favorablement l'acceptation de la demande de dérogation mineure, soit de réduire la marge de recul latérale gauche du bâtiment résidentiel à 2,70 mètres plutôt que 3,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, dossier # 80 108-S-1, plan minute 888 daté du 5 novembre 2008;

**CONSIDÉRANT** l'avis public affiché le 21 mai 2009 et publié le 23 mai 2009 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2008-00026;

**CONSIDÉRANT que** la parole est donnée aux personnes présentes dans l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure 2008-00026 telle que recommandée.

N° 2008-00026

Nature et effets : réduire la marge de recul latérale gauche du bâtiment résidentiel à 2,70 mètres plutôt que 3,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, dossier # 80 108-S-1, plan minute 888 daté du 5 novembre 2008.

Identification du site concerné : Matricule : 5764-62-8698
Cadastre : 1 670 058
Adresse : 153, rue du Péridot

**RÉSOLUTION 258-06-09**
**DÉROGATION MINEURE 2009-00004 – 110, RUE DU GALET**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 concernant la dérogation mineure 2009-00004 qui spécifiquement recommande favorablement l'acceptation de la demande de dérogation mineure, soit de réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel à 24,78 mètres plutôt que 25,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, dossier #937, plan minute 5410 NL daté du 11 avril 2009;

**CONSIDÉRANT** l'avis public affiché le 21 mai 2009 et publié le 23 mai 2009 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2009-00004;

**CONSIDÉRANT que** la parole est donnée aux personnes présentes dans l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure 2009-00004 telle que recommandée.

N° 2009-00004

Nature et effets : réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel à 24,78 mètres plutôt que 25,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Nathalie Levert, arpenteur-géomètre, dossier #937, plan minute 5410 NL daté du 11 avril 2009.

Identification du site concerné : Matricule : 5363-78-2532
Cadastre : 2 078 100
Adresse : 110, rue du Galet

**RÉSOLUTION 259-06-09**
**DÉROGATION MINEURE 2009-00005 – 130, RUE DU BOISÉ**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 concernant la dérogation mineure 2009-00005 qui spécifiquement recommande favorablement l'acceptation de la demande de dérogation mineure, soit de réduire la distance entre les deux bâtiments accessoires à 0,83 mètre plutôt que 2,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Normand Jean, arpenteur-géomètre, numéro de référence E27528 daté du 6 mai 2009;

**CONSIDÉRANT** l'avis public affiché le 21 mai 2009 et publié le 23 mai 2009 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2009-00005;

**CONSIDÉRANT que** la parole est donnée aux personnes présentes dans l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure 2009-00005 telle que recommandée.

N° 2009-00005

Nature et effets : réduire la distance entre les deux bâtiments accessoires à 0,83 mètre plutôt que 2,0 mètres, le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Normand Jean, arpenteur-géomètre, numéro de référence E27528 daté du 6 mai 2009.

Identification du site concerné : Matricule : 5663-73-7917
Cadastre : 2 077 611
Adresse : 130, rue du Boisé

**RÉSOLUTION 260-06-09**
**DÉROGATION MINEURE 2009-00006 – RUE DES BASSONS, LOT 3 496 726**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 concernant la dérogation mineure 2009-00006 qui spécifiquement recommande favorablement l'acceptation de la demande de dérogation mineure, soit de réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel à 7,06 mètres plutôt que 12,0 mètres ainsi que de réduire la marge de recul arrière à 6,06 mètres plutôt que 7,5 mètres, le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jacques Noury, dossier # 09-4642, minute # 70 953 daté du 16 mars 2009;

**CONSIDÉRANT** l'avis public affiché le 21 mai 2009 et publié le 23 mai 2009 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2009-00006;

**CONSIDÉRANT que** la parole est donnée aux personnes présentes dans l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la dérogation mineure 2009-00006 telle que recommandée.

N° 2009-00006

Nature et effets : réduire la marge de recul avant du bâtiment résidentiel à 7,06 mètres plutôt que 12,0 mètres ainsi que de réduire la marge de recul arrière à 6,06 mètres plutôt que 7,5 mètres, le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jacques Noury, dossier # 09-4642, minute # 70 953 daté du 16 mars 2009.

Identification du site concerné : Matricule : 5566-17-2735
Cadastre : 3 496 726
Adresse : rue des Bassons

**RÉSOLUTION 261-06-09**
**DÉROGATION MINEURE 2009-00007 – RUE DES BASSONS, LOT 3 496 727**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 concernant la dérogation mineure 2009-00006 qui spécifiquement recommande le refus de la demande de dérogation mineure, telle que présentée, soit de permettre l'empiètement partiel du bâtiment résidentiel dans la bande de protection riveraine jusqu'à 7,66 mètres plutôt que 10,0 mètres le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Jacques Noury, arpenteur-géomètre, # de dossier 09-4642, plan minute 70 954 en date du 16 mars 2009;

**CONSIDÉRANT que** le Comité consultatif d'urbanisme est d'avis que l'acceptation de la demande de dérogation doit reposer sur les faits suivants :

- Il serait préférable de permettre une dérogation dans la marge de recul avant au lieu de permettre l'empiètement du bâtiment dans la bande riveraine, et ce, tel que demandé. Nous pourrions autoriser de réduire la marge de recul avant à 9,66 mètres plutôt que 12 mètres ce qui viendrait davantage uniformiser l'alignement avant des bâtiments de cette rue.

**CONSIDÉRANT** l'avis public affiché le 21 mai 2009 et publié le 23 mai 2009 dans le journal *Le Mirabel* annonçant la demande de dérogation mineure 2009-00007;

**CONSIDÉRANT que** la parole est donnée aux personnes présentes dans l'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure 2009-00007 avec les modifications suggérées par le Comité consultatif d'urbanisme :

N° 2009-00007

Nature et effets :
Permettre une dérogation dans la marge de recul avant au lieu de permettre l'empiètement du bâtiment dans la bande riveraine, et ce, tel que demandé. Il est autorisé de réduire la marge de recul avant à 9,66 mètres plutôt que 12 mètres ce qui viendrait davantage uniformiser l'alignement avant des bâtiments de cette rue.

Identification du site concerné : Matricule : 5566-16-2298
Cadastre : 3 496 727
Adresse : rue des Bassons

**RÉSOLUTION 262-06-09**
**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. CHRISTIAN VIAU-SOULIGNY À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel, et résolu unanimement :

**D'ACCEPTER** la démission de M. Christian Viau-Souligny, occupant la fonction d'inspecteur en bâtiments, à compter du 29 mai 2009.

**RÉSOLUTION 263-06-09**
**EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS – POSTE SAISONNIER**

**CONSIDÉRANT** la démission d'un inspecteur en bâtiments;

**CONSIDÉRANT** la présence d'une stagiaire à la Municipalité pour le Service aménagement, environnement et urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE, i**l est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel, et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER**, séance tenante, Mme Geneviève Laplante, au poste d'inspecteur en bâtiments saisonnier, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective à compter du 15 juin 2009.

**RÉSOLUTION 264-06-09**
**DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 2 079 935**

**CONSIDÉRANT qu'**une offre d'achat a été reçue de Mme Isabelle Misischia pour l'acquisition du lot 2 079 935 du cadastre du Québec situé sur la rue Picard, et ce, pour un montant de 2 000 $;

**CONSIDÉRANT** la recommandation 026-05-09 du Comité consultatif d'urbanisme du 19 mai 2009 recommandant le refus de la vente de ce lot appartenant à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**DE REFUSER** la cession du lot 2 079 935 du cadastre du Québec, et ce, pour les raisons suivantes :

- Il s'agit du seul accès au lac Légaré pour la Municipalité;
- Une Association de lac sera créée prochainement et il serait davantage pertinent d'attendre de voir quels objectifs aura cette association vis-à-vis ce terrain;
- Il serait pertinent que le citoyen libère le droit de passage de tout objet.

**RÉSOLUTION 265-06-09**
**ANNULATION DE LA SERVITUDE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE LOT 1 671 325**

**CONSIDÉRANT** l'existence d'une servitude pour la création d'un bassin de rétention sur le lot 1 671 325, publiée sous le numéro 355848 au Registre foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes en date du 15 mars 1995;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité ne réalisera pas de bassin de rétention sur ce lot;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Diane McCready, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'annulation de la servitude sur le lot 1 671 325, publiée sous le numéro 355848 au Registre foncier de la circonscription foncière de Deux-Montagnes en date du 15 mars 1995.

Il est entendu que tous les frais inhérents à cet acte d'annulation sont à la charge du propriétaire du lot.

**RÉSOLUTION 266-06-09**
**ADJUDICATION DU CONTRAT – FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE TROIS (3) GROUPES ÉLECTROGÈNES AUX STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES SECTEURS PHÉLAN, LAROCHELLE ET BÉDARD**

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme a procédé à un appel d'offres;

**CONSIDÉRANT que** le résultat des soumissions reçues est le suivant :

| SOUMISSIONNAIRES | PRIX |
|---|---:|
| Gastier M.P. Inc. | 98 110.95 $ |
| Les Installations électriques G. St-Amour Inc. | 112 863.71 $ |
| Côté électrique Div. Dépanneur électrique | 96 644.70 $ |
| J.L. Le Saux Ltée | 101 305.32 $ |
| Les entreprises GBL électrique Inc. | 103 619.25 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie Côté électrique Div. Dépanneur électrique pour un montant maximum de 96 644.70 $ incluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 29 mai 2009;

**D'IMPUTER** cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 596 au code budgétaire numéro 22-400-96-711, et ce, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 596.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 267-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME AFIN DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉFECTION DES BÂTIMENTS AUX STATIONS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DES SECTEURS PHÉLAN ET LAROCHELLE**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité d'effectuer la réfection des bâtiments aux stations de traitement d'eau potable des secteurs Phélan et Larochelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme à procéder à un appel d'offres pour la réfection des bâtiments aux stations de traitement d'eau potable des secteurs Phélan et Larochelle.

**RÉSOLUTION 268-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME AFIN DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR LE RELEVÉ ET L'ÉVALUATION SANITAIRE DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité d'effectuer le relevé et l'évaluation sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service aménagement, environnement et urbanisme à procéder à un appel d'offres pour le relevé et l'évaluation sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées.

**RÉSOLUTION 269-06-09**
**LIBÉRATION DE LA RENTABILITÉ FISCALE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2007-GAS-01**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 16 du règlement 245 qui spécifie qu'un promoteur doit avoir démontré qu'il a atteint un seuil de rentabilité fiscale pour passer à une phase subséquente;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur a déboursé la somme de 15 781.05 $ pour compenser la phase 1 du protocole d'entente PE-2007-GAS-01 lorsqu'il est passé à la phase 2;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur a démontré qu'il a atteint le seuil de rentabilité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à procéder à la libération totale de la rentabilité fiscale, soit un montant de 15 781.05 $ et d'émettre un chèque à cet effet.

**RÉSOLUTION 270-06-09** **(Abrogée par 095-02-10)**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN D'ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES REQUISES RELATIVEMENT AU PROJET DOMICILIAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2004-RAY-01**

**CONSIDÉRANT que** les titulaires, Madame Marie Trasente et Monsieur Fernando Trasente, signaient le 02 décembre 2004 avec la Municipalité le protocole d'entente PE-2004-RAY-01 afin de développer la phase 1 du projet domiciliaire de la rue Raymond;

**CONSIDÉRANT qu**'afin de garantir la bonne exécution de ce protocole d'entente, les titulaires ont remis à la Municipalité une garantie hypothécaire au montant de cent six mille quatre cent trente-cinq dollars (106 435 $);

**CONSIDÉRANT qu**'en vertu de l'article 4 du protocole d'entente, les titulaires s'engageaient à compléter l'ensemble des travaux incluant le pavage dans les dix-huit mois suivant ladite signature;

**CONSIDÉRANT que** les titulaires n'ont toujours pas complété les travaux visés par le protocole d'entente PE-2004-RAY-01;

**CONSIDÉRANT que** la Municipalité a requis, à plusieurs reprises, des titulaires qu'ils complètent les travaux de pavage et fournisse un certificat de conformité d'un ingénieur, tel qu'il appert de l'avis écrit du 19 juin 2008, à défaut de quoi, la Municipalité se réservait le droit d'exécuter la garantie fournie au soutien du protocole d'entente PE-2004-RAY-01;

**CONSIDÉRANT que** le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 514-10-08, lors de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2008, mandatant la firme Dunton Rainville;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint afin d'entreprendre les procédures requises relativement au projet domiciliaire, protocole d'entente PE-2004-RAY-01.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 544-2009-01 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 544-2009 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller François Boyer donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro 544-2009-01 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux.

Une copie du règlement est remise à tous les membres du conseil présents.

Une dispense de lecture est signifiée lors de l'adoption du règlement.

**RÉSOLUTION 271-06-09**
**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 038-01-08**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 038-01-08 a été adoptée par les membres du Conseil municipal lors de la séance extraordinaire tenue le 22 janvier 2008;

**CONSIDÉRANT QU**'il est nécessaire d'abroger ladite résolution;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

**D'ABROGER** la résolution numéro 038-01-08.

**RÉSOLUTION 272-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE MANDATER UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ - DOSSIER DU 416, CÔTE SAINT-NICOLAS**

**CONSIDÉRANT qu**'il est dans l'intérêt de la Municipalité de mandater un évaluateur afin de faire évaluer le bâtiment incendié du 416, côte Saint-Nicolas;

**EN CONSÉQUENCE,** il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur général ou, en son absence, le secrétaire-trésorier adjoint, à mandater un évaluateur afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour procéder à l'évaluation du bâtiment incendié situé au 416, côte Saint-Nicolas à Saint-Colomban.

**RÉSOLUTION 273-06-09**
**ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LA PIERRE - ANNÉE 2009**

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT que** le résultat des soumissions reçues est le suivant :

| **Pierre - coûts / tonne métrique** | **Soumissionnaires** | | | |
|---|---|---|---|---|
| | A.B.C. Rive-Nord | Lafarge Canada Inc. | Excavation Kutchko et fils | Asphalte Desjardins (division Laurentienne) |
| De 0 à 5 mm | 7.00 $ | Non conforme | 8.70 $ | 10.25 $ |
| De 0 à 20 mm | 9.00 $ | | 8.70 $ | 11.50 $ |
| De 0 à 56 mm | 9.00 $ | | 9.70 $ | 11.25 $ |
| 20 mm / ¾ net | 10.50 $ | | 12.95 $ | 13.25 $ |
| De 2'' à 4'' | 10.00 $ | | 10.45 $ | 12.00 $ |
| De 6'' à 10'' | 10.50 $ | | 11.20 $ | 12.00 $ |
| Transport | 4.00 $ | | 5.00 $ | 6.51 $ |
| Frais environnementaux | N/A | | - | Inclus |
| Autres redevances | 0.50 $ | | - | 0.50 $ |
| Transport dégel | 5.00 $ | | 6.00 $ | 8.14 $ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la pierre, année 2009, à la compagnie A.B.C. Rive-Nord, et ce, conformément aux coûts tels que décrits à leur soumission datée du 11 mai 2009;

**D'IMPUTER** cette dépense à même l'activité « *Matières premières - Pierre* » au code budgétaire 02-320-00-621.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 274-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER À LA RÉPARATION ET À L'ACHAT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ**

**CONSIDÉRANT** le besoin de réparer des glissières de sécurité existantes et d'en installer d'autres sur certains chemins municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics à mandater la compagnie *Entreprise Ployard 2000 Inc.* pour un montant maximum de 10 612.33 $ excluant les taxes applicables pour la réparation de glissières de sécurité déjà existantes et pour l'achat de nouvelles glissières pour certains chemins municipaux. Le tout, selon leur soumission datée du 22 mai 2009.

**ET D'IMPUTER** cette dépense, au code budgétaire 02-320-00-521.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 275-06-09**
**MANDATER LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE TRAITEMENT DE FISSURES**

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité de procéder au traitement de fissures sur 6000 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**DE MANDATER** le directeur du Service des travaux publics à la signature d'une entente avec la compagnie *CIMOTA,* afin de procéder au traitement de fissures sur 6000 mètres linéaires, et ce, au coût de 2,50 $ / mètre linéaire pour un total de 15 000 $ excluant les taxes applicables, selon leur soumission du 9 avril 2009.

**D'IMPUTER** cette dépense à même l'activité « Entretien des chemins » au code budgétaire 02-320-00-629.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint

**RÉSOLUTION 276-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER À L'INSTALLATION ET À L'ACHAT DE DOS-D'ÂNE**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil des jeunes;

**CONSIDÉRANT** le besoin pour la Municipalité d'acquérir des dos-d'âne pour différents chemins municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'installation et à l'achat de dos-d'âne pour différents chemins municipaux, et ce, pour un montant maximum de 30 000 $ excluant les taxes applicables.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même l'activité « Fonds du réseau routier ».

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles à l'activité ci-haut mentionnée.*

_____
Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint

**RÉSOLUTION 277-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER À LA RÉPARATION URGENTE DE L'ASPHALTAGE SUR UNE PARTIE DE LA RUE DU DOMAINE LEBEAU**

**CONSIDÉRANT** le besoin urgent pour la Municipalité de procéder aux réparations de l'asphaltage d'environ 570 mètres carrés sur la rue du Domaine Lebeau;

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des travaux publics a procédé à une recherche de prix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des travaux publics à mandater la compagnie *Pavage Jérômien Inc.* afin d'effectuer la réparation urgente de l'asphaltage sur une partie de la rue du Domaine Lebeau pour environ 570 mètres carrés, pour un montant de 9 832.50 $ excluant les taxes applicables, selon leur soumission datée du 26 mai 2009.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même l'activité « Fonds du réseau routier » au code budgétaire 02-320-01-629.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint

**RÉSOLUTION 278-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2009 – DURÉE DE 9 SEMAINES**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher des nouveaux moniteurs pour le camp de jour de l'été 2009;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du Service des sports et des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par monsieur le conseiller Claude Boucher et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** à titre de moniteurs du camp de jour, été 2009 pour une durée de 9 semaines, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective :

- Carolane T. Lepage
- Charles-Philippe Villeneuve
- Catherine Rivard Viens
- Étienne Giroux
- Maude Dufort-Labbé
- David Gervais
- Stéphanie Duval
- Amély Desjardins
- Stéphanie Gagné
- Laurence Prévost
- Pierre-Rock Archambault
- Amélie Léveillé
- Gabriel Ouellette
- Kim Deschambault
- Vanessa P. Fugère
- Catherine Plourde
- Stefanie Thibault
- Alexandra Dion-Coursol
- Valérie Legault
- Yolanda Macias-Schaffnert

**RÉSOLUTION 279-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC EQUUS CONCERNANT LA FÊTE MÉDIÉVALE DE SAINT-COLOMBAN – 6E ÉDITION**

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de la compagnie EQQUS;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par monsieur le conseiller Jean Dumais et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs à procéder à la signature d'une entente avec la compagnie *EQUUS* concernant la fête médiévale de Saint-Colomban 6e édition, et ce, au montant de 28 880.00 $, excluant les taxes applicables.

**D'IMPUTER** cette dépense au code budgétaire numéro 02-701-60-447.

**ET D'EFFECTUER** le transfert budgétaire du code 02-701-50-522 au code 02-701-60-447 un montant de 1000.00 $.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 280-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS DE PROCÉDER À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION DE FILETS POUR LE TERRAIN DE SOCCER DU PARC PHÉLAN**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'installer des filets afin de séparer le terrain de soccer du stationnement;

**CONSIDÉRANT que** monsieur Frédéric Broué, directeur des sports et des loisirs, a effectué une recherche de prix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs à mandater la compagnie *Filets Sports Gaspésiens* pour un montant de 4 193.81 $ incluant les taxes applicables conformément à leur soumission datée du 22 mai 2009 pour l'acquisition et l'installation de filets de polyéthylène tressé afin de séparer le terrain de soccer du stationnement.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même le fonds parcs et terrains de jeux, au code budgétaire 22-700-00-725.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fonds parcs et terrains de jeux.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 281-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS À MANDATER LA COMPAGNIE M. POTVIN ÉLECTRIQUE INC. POUR L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DES SCOUTS**

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des sports et des loisirs a procédé à une recherche de prix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par madame la conseillère Andrée Habel, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs à mandater la compagnie *M. Potvin électrique Inc.* pour l'éclairage de la salle des scouts pour un montant de 2 750.00 $ excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 8 avril 2009.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 598, et ce, sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt numéro 598.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**RÉSOLUTION 282-06-09**
**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SPORTS ET DES LOISIRS À MANDATER LA COMPAGNIE MAX SERVICES POUR L'ENLÈVEMENT D'UNE COUCHE DE SABLE AU PARC PHÉLAN**

**CONSIDÉRANT que** le directeur du Service des sports et des loisirs a procédé à une recherche de prix;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des sports et des loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jean Dumais, appuyé par madame la conseillère Andrée Habel et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service des sports et des loisirs à mandater la compagnie *Max Services* pour l'enlèvement d'une couche de sable au parc Phélan pour un montant de 3 000.00 $ excluant les taxes applicables, et ce, conformément à leur soumission datée du 22 mai 2009.

**ET D'IMPUTER** cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 594 au code budgétaire numéro 22-700-94-711.

*Certificat de disponibilités budgétaires*

*Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.*

_____
*Dominic Noiseux, secrétaire-trésorier adjoint*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions s'est tenue de 19 h 50 à 20 h 15.

- Dépôt d'une pétition concernant l'éclairage de la rue Larivière;

**RÉSOLUTION 283-06-09**
**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par madame la conseillère Diane McCready et résolu unanimement :

**DE LEVER** la présente séance.

| | |
|---|---|
| Roland Charbonneau<br>Maire | Dominic Noiseux<br>Secrétaire-trésorier adjoint |